

1

Pêcher EN Loire



Aulose de Loire, carreau de Jeanne Champillou sur la porte d'entrée de l'école de garçons actuellement collège Jean Jourd'hui à Châteauneuf-sur-Loire.
© Région Centre-Val de Loire, Inventaire général/Robert Waloury



Poisson sculpté sur l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte à Saint-Cyr-sur-Loire.

© Mission Val de Loire/Imola Gebauer



Taquiner le goujon ou « l'ablette de piautre », être muet comme une carpe, faire l'anguille, être frais comme un gardon, rouge comme une écrevisse, notre langue française est riche de ces expressions qui font la part belle à la faune d'eau douce. Capturer ces animaux, les pêcher, a longtemps constitué pour les riverains des cours d'eau un nécessaire complément alimentaire. C'est encore un peu le cas aujourd'hui pour certains. Cet exercice de la pêche est plus complexe qu'on ne le croit.

Les acteurs sont différents, les techniques aussi, même s'il s'agit généralement de s'appuyer sur le sens de l'eau, l'expérience et l'observation. Mais d'autres questions aujourd'hui portent surtout sur le partage d'un même espace pour des modes de pêche et des acteurs différents, ainsi que pour d'autres usages aussi.

De plus, le milieu aquatique, soumis à des pressions et des variations diverses, tend à évoluer fortement. Sans aucune prétention à l'exhaustivité, cette exposition a pour ambition d'interpeller, de questionner, une partie des réponses se situant sans doute dans les comportements actuels et futurs des usagers du fleuve, les pêcheurs bien sûr, mais aussi tous les autres. L'évolution de la biodiversité et le changement climatique, notre capacité à restaurer un bon état écologique des eaux, ont et auront des conséquences sur les usages et les pratiques.



Remerciements

La maîtrise d'ouvrage, les auteurs et les réalisateurs de cette exposition tiennent à remercier les établissements et les personnes qui ont contribué à la documentation et à l'illustration de cette exposition.

Bibliothèque nationale de France
Archives départementales d'Indre-et-Loire
Archives départementales du Loir-et-Cher
Archives départementales du Loiret
SDIP, Conseil départemental de Maine-et-Loire
Musée de Préhistoire d'Île-de-France / Département de Seine-et-Marne
Musée de Préhistoire du Grand-Pressigny / Département d'Indre-et-Loire
Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Loiret / Mickaël Renard
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire
Viviane Aubourg / DRAC Centre-Val de Loire
Thomas Boucher / Ecomusée du Véron
Nicolas Brocq / Musée de la Loire, Cosne-sur-Loire

Centre des Monuments Nationaux
Archives municipales de Tours
Archives municipales de Saumur
Bibliothèque municipale, Valenciennes
Château-Musée de Blois
Musée de la Marine de la Loire, Châteauneuf-sur-Loire
Médiathèque d'Orléans
Fédération nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Géopêche - Néore
Jean-Jacques Cleyet-Merte / Musée national de la Préhistoire
Béatrice Chéhu-Sougniet / Musée national de la Marine, Paris
Didier Josset / Inrap
Sophie Vivier / Région Centre-Val de Loire, Inventaire général

Photographes :

Pierre Aucante
Philippe Auclerc
Philippe Boisneau
Jean Bourgeois
Jean-Pierre Dalbéra
Dominique Drouet
Patrick Duriez
Romain Gadais

Benoit Henrion
Nicolas Héralut
Eric Levieux
Laurent Madelon
Laurent Massillon
Daniel Mordant
Claude Rives
Jean-François Souchard

Équipe de réalisation

Graphisme : Second Regard
Impression : l'Artésienne

Recherche iconographique et documentaire : Imola Gebauer, Mission Val de Loire
Coordination générale et rédaction : Rémi Deleplanque, Mission Val de Loire

Comité d'experts :

Philippe Auclerc, journaliste
Philippe Boisneau, docteur en sciences (biologie écologie aquatique)
et pêcheur professionnel en eau douce, membre du Comité de bassin Loire-Bretagne et du Comité national de l'eau

Cette exposition a été réalisée par la Mission Val de Loire, pour le compte des Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire • www.valdeloire.org



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

Un usage vieux comme le monde



Fragment d'entonnoir de nasse à poisson, diamètre maximum d'ouverture : 30 cm, Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne), Mésolithique (vers 7 000 à 6 000 avant J.-C.).
Pièce conique en vannerie à texture ajourée. Montants et renfort en troène, doubles brins cordés en pin sylvestre. Prélevé en bloc durant la fouille et conservée par lyophilisation sur sa motte de sédiment tourbeux.
© Daniel Morand



Saumon beccart, L'Abri du Poisson, Vallon de Gorge d'Enfer, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne).
Attribué au gravettien, vers -27 000 ans, ce saumon sculpté en champlévé est sans doute l'une des plus anciennes représentations pariétales de poisson connue au monde. Il atteste de l'importance matérielle et symbolique de la pêche qui a largement contribué à l'organisation, à la structuration et à l'expansion des groupes humains du paléolithique supérieur en Europe de l'Ouest.
© Centre des Monuments nationaux / Ph. Jugie



Fibule zoomorphe représentant un poisson, Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire), fin I^{er} siècle de notre ère / II^e siècle.
© Ecomusée du Véron / Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire / François Laugnie, 2003-2017

DES TRACES, DES VESTIGES, DES USAGES

Des pièges à poissons faits de baguettes de saules et de noisetiers vieux de 4 500 ans ont été retrouvés au Danemark. Des vestiges de filets tissés sont apparus dans des cités lacustres en Suisse.

En France, à Noyen-sur-Seine, un gisement archéologique du Mésolithique, daté de 7 000 ans avant J.-C. a permis la découverte de fragments de nasses, attestant du même coup la pratique de ce type de pêche et une technique de vannerie à base de troène et de fibre de pin. L'étude des restes osseux sur place a montré des captures d'anguilles et de brochets.

Les Romains, beaucoup plus tard, selon le principe du res nullius (la chose qui n'appartient à personne) décident que le poisson contenu dans les lacs et les rivières, qui sont propriétés publiques, peut être capturé par tout un chacun. La ressource halieutique, surtout maritime, est exploitée, elle fait aussi l'objet d'un commerce avec des produits transformés tels les poissons fermentés sous forme de garum.



Fragment de nasse à poisson, Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne), Mésolithique (vers 7 000 - 6 000 avant J.-C.).
© Musée de Préhistoire d'Ile-de-France / Département de Seine-et-Marne

Harpon, outil de l'homme de Neandertal en bois de cerf, France, paléolithique récent (40 000-11 000 ans).
© Musée de l'Homme, Paris

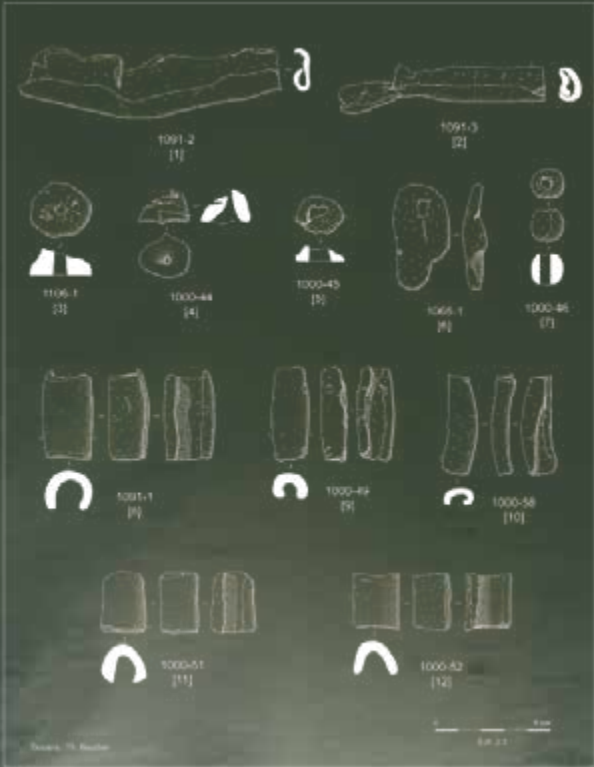
Dès la préhistoire, nos ancêtres utilisent des hameçons de silex ou d'os pour capturer des poissons. Puis les techniques vont évoluer. La pratique fait très tôt l'objet de formes de réglementation ainsi que d'activités commerciales.

UNE OPPORTUNITÉ ALIMENTAIRE

Les Homo habilis puis les Homos erectus, il y a 500 000 ans, ont sans doute été les premiers pêcheurs. C'est vraisemblablement après l'apparition d'Homo sapiens que la pratique d'une pêche de subsistance se développe, entre 40 000 et 10 000 ans avant notre ère.

En Mésopotamie, un contrat vieux de 4 000 ans a été retrouvé qui fixe une redevance annuelle pour un lot de pêche. Côté matériel, la lance, le filet et la canne semblent apparaître en Égypte, presque simultanément, vers 3 500 av J.-C.

De nombreuses fouilles effectuées à Tours, à Orléans ou encore à Rezé (44) ont montré que les berges du fleuve sont aménagées durant l'Antiquité. Les activités portuaires existent, les usages du fleuve sont attestés, et sans doute parmi eux la pratique de la pêche.



Dessin de relevé de fouilles : poids de filets de pêche gallo-romains découverts dans des canalisations de thermes. Site de Cinais (Indre-et-Loire).
© Ecomusée du Véron / Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

Du Moyen Âge...



Un pêcheur dans une vignette peinte et encadrée, dans « Liber de natura rerum » de Thomas de Cantimpré, vers 1280.
© Bibliothèque municipale, Valenciennes/ Patrimoine numérique, MS 0320 0341, f. 111v

Le Moyen Âge rompt avec le droit romain. Les seigneurs féodaux et les autorités religieuses deviennent les maîtres des eaux. L'influence de la religion chrétienne renforce la place du poisson dans l'alimentation. La pisciculture est favorisée avec le creusement d'étangs.

UNE NÉCESSITÉ ALIMENTAIRE ET UNE RÈGLE RELIGIEUSE

La pratique de la pêche est très répandue au Moyen Âge. C'est aussi le début de la pisciculture avec la création de nombreux étangs en barrant des fonds de vallée avec des digues ou en mettant à profit des déclivités. La consommation de poisson constitue un apport protéinique non négligeable pour l'alimentation. De surcroît, les contraintes religieuses de « faire maigre » y contribuent. « Faire maigre » consiste surtout à se priver de certains aliments, essentiellement la viande et les graisses animales, ainsi que, selon les époques ou les lieux, les laitages ou les œufs : les jours où ces restrictions s'appliquent sont qualifiés de "maigres". Le poisson, dont « la nature froide » interdit de déclencher l'"incendie de la luxure", paraît tout indiqué comme nourriture d'abstinence. La carpe, espèce importée, constituent avec le gardon et la tanche les espèces de poissons privilégiées pour les périodes « maigres ».

USAGES ET COUTUMES

Au Moyen Âge en France, les seigneurs laïcs et les autorités religieuses se partagent donc le droit de pêche. Outre-Manche, une loi établie sous Edward II en 1324 établit que «... les esturgeons, marsouins, dauphins et baleines du Royaume... » appartiennent à la couronne. Les saumons, aloses et lamproies sont fortement taxés aux octrois et sont réservés aux tables de la noblesse et du clergé. Une alose aurait été offerte à Jeanne d'Arc le matin de la journée des Tourelles, début de la levée du siège d'Orléans. La pratique de la pêche est aussi l'occasion de fêtes et de célébrations. Ainsi la « baillée des filles » aux Ponts-de-Cé, créée par le roi René, est un concours destiné aux filles de pêcheurs, dont le comité des fêtes d'aujourd'hui perpétue encore la tradition.



Saint-Christophe aux poissons à ses pieds dans la prievrale Notre-Dame de Cunault, peinture murale du XIV^e siècle.
© SDP, Conseil départemental de Maine-et-Loire



Lettrine ornée aux poissons, dans l'Homélie de Fleury, France, vers 750.
© Médiathèque d'Orléans, MS 154, f. 094

Des conflits d'usage, déjà...

Lettre-patente datée du 20 mars 1547, sous le règne d'Henri II, donnée à Fontainebleau, concernant la police de la voie navigable, en la Loire et ses affluents, par lesquelles « Comme, par suite de l'édit perpétuel de 1544, plusieurs des empêchements de navigation ont été ôtés, mais encore y en a en grand nombre, et recommencent de jour en jour, en sorte que s'il n'y est diligemment pourvu, la chose est en danger de retourner à son premier désordre... Est ordonné qu'après signification à ceux auxquels appartiennent les écluses, pêcheries, nasseries, moulins, arbres, pauls, pieux, empêchant la navigation, sera permis aux Marchands de les faire ôter aux dépens de la chose ou de ceux auxquels lesdites pêcheries, etc. appartiendront. »

Extrait de : Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle, P. Mantellier, tome 2, Orléans, imp. de G. Jacob, 1864, p. 465.



Chapiteau avec une scène de tentation : une sirène tendant un poisson à un pêcheur debout dans sa barque, sur le clocher de la prievrale Notre-Dame de Cunault, XV^e siècle.
© Jean-Pierre Darbéra, flickr.fr



Blois, vue de la ville à vol d'oiseau, gravure sur cuivre par Christophe Tassin, 1634.
© Archives Départementales du Loir-et-Cher, 33 Fi 00519 Blois

Blois et ses pêcheries au XIII^e siècle d'après les recherches d'Annie Cospérec (1994) et Viviane Aubourg (2013).

Vue vers le nord-est de la digue de la pêcherie aval qui barre le fleuve, à Blois. © PDR Blois

En Loire, les pêcheries fixes sont souvent construites sur le modèle d'une longue digue qui oriente le courant vers des dispositifs de capture. Ces ouvrages monumentaux sont connus notamment à Blois, La Chaussée-Saint-Victor et Beaugency. En usage dès le XIII^e siècle, elles contribuèrent à une pêche intensive. Dès la fin du XIII^e siècle une réglementation tentera de limiter ces pratiques.

D'autres pêcheries en forme de V ont été également aménagées dans le lit à la proximité des ponts dirigeant les poissons vers un système de nasses et/ou de filets. En fonction de l'orientation dans le courant, le dispositif capture les poissons remontant ou descendant le fleuve.



... à l'ancien régime

Henri-Louis Duhamel Du Monceau, *Traité général des pesches et histoire des poissons* « qu'elles fournissent tant pour la subsistance des hommes, que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux arts et au commerce. Paris, chez Saillant & Nyon et Veuve Desaint, libraires, 1772. © Bibliothèque nationale de France © Collection Philippe Aucier.



La période de l'ancien régime est marquée en France par deux textes majeurs et fondateurs. L'un porte sur le règlement des usages, une ordonnance de Colbert en 1669, l'autre sur les pratiques, le « Traité » de Duhamel du Monceau en 1769.

L'ORDONNANCE DE 1669, UN MONUMENT ADMINISTRATIF DE L'ANCIEN RÉGIME

L'Ordonnance de 1669 de Louis XIV « sur le fait des Eaux et Forêts », rédigée sous l'impulsion de Colbert, vise surtout à protéger et restaurer la ressource en bois, de chêne notamment, pour la future construction navale. Mais cette ordonnance précise aussi les conditions de pêche qui visent, déjà, à protéger le poisson. Elle est composée de titres eux-mêmes divisés en articles. Les cinq derniers titres sont consacrés à la « Police et Conservation des Forests, Eaux & Rivières », aux « Routes et Chemins Royaux és Forests & marchepieds des Rivières ». Viennent ensuite deux titres intitulés « Des Chasses » et « De la Pesche ». La chasse, comme la pêche, sont toujours interdites à ceux qui ne détiennent pas de biens nobles. Cette activité, un loisir pour la fraction supérieure de la population rurale, un complément nécessaire de protéines pour la plupart, est celle qui induit le flux le plus important de procès-verbaux.

LE « TRAITÉ » DE DUHAMEL DU MONCEAU

Henri-Louis Duhamel du Monceau (1700-1782), est un esprit de l'époque des Lumières, il est à la fois physicien, botaniste et « agronome ». Reprenant des travaux antérieurs laissés inachevés, et avec comme co-auteur un autre agronome nommé La Marre, il publie à ses frais entre 1769 et 1782 le « Traité général des pesches et histoire des poissons qu'elles fournissent, tant pour la subsistance des hommes, que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux arts et au commerce ».

L'ouvrage demeure inachevé puisqu'au moment de sa mort, Duhamel n'en est qu'au quatrième tome. Le premier tome traite des engins et techniques des pêches. Les deux volumes suivants sont consacrés à l'histoire naturelle des poissons. Il explore tous les aspects des pêches et donne même quelques recettes culinaires.



Pêche au filet à Amboise, dessin à la plume et encre de Chine, aquarelle, XVIII^e siècle. © Bibliothèque nationale de France

Portrait de Jean-Baptiste Colbert, Contrôleur général des Finances, estampe par Robert Nanteuil, 1670. © Bibliothèque nationale de France



Portrait de Henri Louis Duhamel du Monceau, copie de Zieg Vladimir, XX^e siècle. © Musée national de la Marine/R. Dantec/DR, 11.04.204



Assiette au pêcheur avec carrelet, faïence de Nevers, 4^e quart du XVIII^e siècle. © Musée de la Loire, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, CDF 1111



Assiette au pêcheur à la ligne, faïence de Nevers, 1^{er} quart du XVIII^e siècle. © Musée de la Loire, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, CDF 1088



Ordonnance de Louis XIV, roi de France et de Navarre, sur le fait des eaux et forêts. Donnée à S. Germain-en-Laye au mois d'août 1669, nouvelle édition, Paris, par la Compagnie des Libraires associés, 1776. © Bibliothèque nationale de France

Daniel Jousse, *Commentaire sur l'Ordonnance des Eaux et forêts*, du mois d'août 1669. Paris, chez Debure père, 1772. Une mention de la Loire dans le *Commentaire sur l'Ordonnance des Eaux et forêts*, du mois d'août 1669 de Daniel Jousse. © Bibliothèque nationale de France

Blois, panorama général vu du faubourg de Vienne, gravure sur cuivre par Johan Peters, première moitié du XVII^e siècle. © Archives Départementales du Loire-et-Cher, 33 F1 10031 Blois



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Vallée de la Loire et Châteaux de la Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

La Révolution et les révolutions du XIX^e siècle



Adjudication de droit de pêche, Dans les Fleuves, Rivières et Cours d'Eau, dépendant du Domaine de l'Etat, le 12 décembre 1840.
© Musée de la marine de Loire, Châteauneuf-sur-Loire, 1094101



Jean-Jacques Delusse, Vue de la petite ville des Roziers sur les bords de la Loire, lavis d'encre sur carton, 1810.
© Musée de la marine de Loire, Châteauneuf-sur-Loire, M 2761 A 4



Vue panoramique de la ville de Gien depuis la rive gauche, lithographie coloriée d'après une gravure de Charles Pensée, 1837.
Au premier plan, un groupe de lavandières ; sur un banc de sable, des pêcheurs étendant leurs filets. Au second plan, la Loire et un chaland amarré. À l'arrière-plan, la ville de Gien dominée par le château et l'église.
© Musée de la marine de Loire, Châteauneuf-sur-Loire/Direction des Musées de France, 2010/Christelle Laurenceau, 2010.117

Le nouveau code rural, ou Le jurisconsulte campagnard ; contenant le code rural de 1791, le code forestier, la loi sur la pêche fluviale.
Avignon, Pierre Chailot jeune imprimeur-libraire, 1838.
© Bibliothèque nationale de France



La Révolution change tout et donne le droit de pêche à chaque citoyen. Puis tout au long du XIX^e siècle, les évolutions du droit, du matériel et du milieu, déjà, préfigurent le cadre actuel des pratiques.



Plat au pêcheur à la ligne d'après une gravure de Gustave Doré de la fable de La Fontaine, l'aveine de Nevers, 4^e quart du XIX^e siècle.
© Musée de la Loire, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Service des musées de France, CDF 2011.51

DES ÉVOLUTIONS MAJEURES ET PROGRESSIVES

La Révolution donne donc le droit de pêche, et de chasse, à tous les citoyens, privilèges jusqu'à présent réservés aux classes dominantes. Par la suite Napoléon institue les adjudications par baux. Puis la loi du 15 avril 1829 régit la pêche fluviale, en suivant un principe directeur : le droit de pêche est exercé au profit de l'État. Elle affirme la liberté de pêche mais réglemente les droits d'usage (mise en place de gardes-pêche, prohibition de certains instruments, réglementation sur la taille et les espèces capturées). Cette loi connaîtra des amendements tout au long du siècle. Les associations de pêcheurs aux engins et aux filets apparaissent en 1885. En 1891, la dynamite est interdite comme procédé de pêche, en 1897 un règlement général de la pêche fluviale interdit de pêcher sous la glace...

C'est au XIX^e siècle aussi, en Angleterre d'abord puis en France, qu'apparaissent les premiers pêcheurs sportifs à la ligne (pêche à la mouche de « poissons nobles » comme la truite, le saumon).

DES ÉVOLUTIONS QUI NUISENT (DÉJÀ) AU MILIEU

Le XIX^e siècle est celui de la Révolution industrielle en France, avec ses avantages, ses progrès, mais aussi ses inconvénients. Les progrès faits en matière de génie civil par exemple dans les années 1820-1840 avec la mise en œuvre de matériaux composites comme le ciment armé permettent de construire des barrages plus hauts et nuisent à la migration des espèces. Les premiers ouvrages verticaux apparaissent ainsi en France vers 1830. Le dernier saumon pêché dans le Cher l'est en 1836. Après quelques ordonnances sous l'Ancien Régime, la loi du 31 mai 1865 relative à la pêche est la première à envisager de manière systématique la question de la circulation des poissons migrateurs. Elle préconise la mise en place d'échelles à poissons, mais ne mentionne pas d'obligation de résultat.

H. Brouillard, Nantes, pont de la Madeleine pris du côté de la chaussée, mine de plomb, aquarelle sur papier, 2^e moitié XIX^e siècle.
Scène de pêche à l'épervier à Nantes près du pont de la Madeleine à l'époque de la « révolution industrielle ». Au second plan, un bateau lavoir, et à l'arrière-plan, divers bâtiments dont une ancienne faïencerie, le bureau de l'octroi, et les établissements Legal, fournisseur en chaudronnerie pour les raffineries.
© Musée de la marine de Loire, Châteauneuf-sur-Loire, 1993.12



H. Brouillard, Nantes, Ile Mabon au bas de la fosse, mine de plomb, aquarelle sur papier, 2^e moitié XIX^e siècle.
Scènes de pêche au filet et à bord de barques plates devant l'Ile Mabon à Nantes à l'époque de la « révolution industrielle ». À l'arrière-plan, à gauche, quai de la Fosse, au centre, probablement la brasserie Schaeffer, à droite, certainement les forges et les ateliers de Bretagne (chantier de construction).
© Musée de la marine de Loire, Châteauneuf-sur-Loire, 1993.11



La pêche au début du XX^e siècle



Filet de pêche, 1^{re} moitié du XX^e siècle.
© Musée de la Loire, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Service des musées de France, 2017. CC-BY 2018/03/30



L'affiche du Grand Concours national
de la Société des pêcheurs à la ligne, Saumur, 1932.
© Archives municipales de Saumur, 11/63



Au pêcheur moderne, affiche, la Maison Barthès, Tours 1934-1936.
© Archives départementales d'Indre-et-Loire, 99F0812

C'est la « Belle Époque », pour la pêche aussi, avec ses trains de plaisirs et ses guinguettes. L'activité est très populaire. C'est aussi une période qui voit une structuration des pratiques, une évolution dans la diffusion du matériel et une attention renouvelée au milieu.

UNE PRATIQUE POPULAIRE QUI S'ORGANISE ET S'AMPLIFIE

La démocratisation de la pêche se développe, notamment avec les chemins de fer. Des sociétés de pêche à la ligne se mettent en place dès la fin du XIX^e siècle pour lutter contre le braconnage, la pollution et organiser des concours de pêche. La loi de 1901 favorise grandement cette constitution des sociétés de pêche. Côté matériel, l'industrialisation générale de toutes les productions touche aussi les articles de pêche. On doit à ce titre citer le catalogue Manufrance, qui fut diffusé jusqu'à 300 000 exemplaires, et qui proposait en vente par correspondance absolument tout ce qui pouvait servir pour la pêche.

UNE RÈGLEMENTATION PLUS PROCHE DES PRATIQUES

À la suite d'une démarche engagée en 1865, destinée à protéger la ressource en favorisant la circulation des poissons, le classement des rivières « à poissons migrateurs » est précisé par décret en 1905. Ensuite, en 1941, une nouvelle loi organise la pêche en eaux douces et institue trois catégories de pêcheurs : les amateurs à la ligne, les amateurs aux engins et aux filets et les professionnels.

« La boîte à pêche »

Dans cette édition parue en 1926, Maurice Genevoix exprime notamment la jubilation du pêcheur, sur les bords silencieux de la Loire entre ciel et eau. « La Boîte à pêche » peut se lire comme la célébration lyrique d'une certaine forme de bonheur : « Ni cet hameçon, ni cette ligne, ni cette gaule ne pardonnent entre les mains souveraines de Najard. Et Bailleul songe, le cœur battant de la capture : Ô Najard, ô mon maître, j'ai vu la touche en même temps que toi, avec les mêmes yeux que les tiens ; mes mains, je le jure, auraient « ferré » en même temps que les tiennes. Tu ne dis rien, grand silencieux, mais tes paupières se brident et je vois que tu es content... Moi aussi, je suis un pêcheur ! »

Maurice Genevoix, La boîte à pêche, couverture, édité par Bernard Grasset, Paris, 1926.



Concours de pêche à Blois, carte postale, 1908.
© Archives départementales de Loir-et-Cher, 29 F145



Le pont et les quais, un jour de Concours de pêche à Beaugency, Loiret, carte postale, photo Louis Lenormand.
© Région Centre-Val de Loire, Inventaire général / Musée Daniel Varlin, Beaugency / Robert Hainoury



Les bords du Loiret, Grand Restaurant de Madagascar à Olivet, carte postale, 1898. © Archives du Loiret, 11 F1909



Pêcheurs sur le quai du Marronnier à Saumur, carte postale.
© Archives municipales de Saumur

Pêche à la foëne, gravure dans Émile Blanchard, Les poissons des eaux douces de la France..., éd. Paris, J.-B. Baillière et Fils, imprimeur Corbel, Créteil, 1880.
© Écomusée du Veron Communauté de communes Chinon, Vienne et Loiret



La pêche aujourd'hui



Leures pour les gros carnassiers dans les grands magasins.
© Masson Val de Loire/Inria Debauze

La pêche en eaux douces aujourd'hui est définie par un cadrage juridique général sur deux niveaux. L'un porte sur la pratique elle-même et vise la gestion des ressources piscicoles. L'autre, plus essentiel encore et découlant d'engagements à l'échelle européenne, porte sur l'eau et les milieux aquatiques, ressources indispensables à la vie.

DES TEXTES IMPORTANTS ET RÉCENTS

La loi relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles du 29 juin 1984 est un texte important qui s'inscrit dans un ensemble de dispositions anciennes et nombreuses. Cette loi a été actualisée en 2006 suite à la promulgation de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Cette dernière actualise un texte de 1992 et intègre dans le droit français la directive cadre européenne sur l'eau adoptée en 2000 ainsi que la directive européenne « Habitat Faune-Flore » de 1992. Ces textes, au-delà des questions ayant trait à la gestion des ressources en eau ou au droit de pêche, abordent également la question intrinsèquement liée de la protection des milieux aquatiques, de leur flore et de leur faune.

UN ESPACE HIÉRARCHISÉ : LES CATÉGORIES DE COURS D'EAU

Pour tenir compte de la diversité des milieux, de la répartition des espèces et des conditions de qualité des eaux, les cours d'eau, canaux et plans d'eau sont divisés en deux catégories pour la pêche. La première catégorie, plutôt située en amont des différents bassins avec des eaux plus fraîches et de meilleure qualité, rassemble des cours d'eau dont la population piscicole est majoritairement constituée de salmonidés (truite, saumon, ombre...). La deuxième catégorie, principalement à l'aval, regroupe tous les autres cours d'eau où on trouve comme espèces dominantes des poissons blancs (cyprinidés) et des carnassiers (brochet, perche...). C'est le cas du linéaire de la Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

© Laurent Madelon



Pêche dans la Loire à Gien. © Michaël Renard / Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loiret



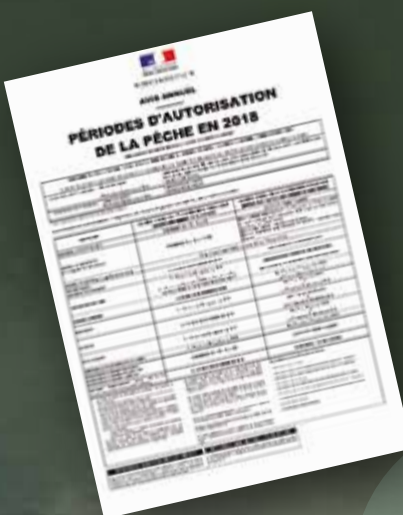
Carte halieutique interactive au service des pêcheurs.
© GEOPÉCHE - NEGRE 2017



La couverture de *La pêche pour les nuls* par Vincent Lалу dans la collection « Pour les Nuls », éditions First, 2013.

DES LOIS, DES ESPACES... ET DES SPÉCIFICITÉS

En plus du cadre juridique général et de la catégorisation des espaces, la pratique de la pêche est cadrée dans le temps par des dates d'ouverture et de fermeture en première catégorie, ce qui ne concerne pas la Loire moyenne. Elle est interdite pour certaines espèces (saumon atlantique, esturgeon européen). Certains modes de pêche sont proscrits. On ne pêche pas la nuit (une demi-heure avant le lever du soleil et jusqu'à une demi-heure après son coucher pour les pêches de loisirs sauf pour la carpe sur certains secteurs). La taille des prises de certaines espèces est également réglementée. Ce sujet est d'une grande complexité, avec des différences d'un département à l'autre, difficile à comprendre pour les non-initiés !



© Laurent Madelon

Des acteurs et des usages



À Beaugency. © Patrick Duriez

CHACUN SON DROIT À L'USAGE

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation », c'est la loi qui le dit, dans le code de l'environnement. Le droit de pêche est donc un simple droit d'usage, et en rien un droit de propriété. Parce qu'en effet pour pêcher il faut d'abord avoir le droit de le faire. Les pêcheurs à la ligne doivent ainsi pour pratiquer leur loisir être adhérents à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPMA) et s'acquitter d'une redevance pour la protection du milieu aquatique correspondant au mode de pêche pratiqué versée à l'Agence de l'eau pour financer la restauration de la qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques.

Les pêcheurs amateurs aux filets et aux engins doivent suivre les mêmes obligations mais obtenir en plus une licence annuelle délivrée par la direction départementale des territoires du département dont ils relèvent. Les pêcheurs professionnels doivent aussi adhérer à une association agréée, et payer les redevances. Ils ont un statut particulier présenté ci-après. Et le poisson ? En tant qu'animal sauvage il n'appartient à personne, comme le gibier ou les oiseaux.

COHABITATION DES USAGES ET PARTAGE DE L'ESPACE

Pêcher c'est donc faire un usage du cours d'eau. Mais il arrive que différents usages de pêche se superposent sur quelques endroits particuliers, les « bons coins », qui sont les mêmes pour tous les pêcheurs. Cela peut donner lieu à des conflits d'usage. Mais à chacun sa place ! Devoirs, contraintes, droit, les pratiques de la pêche sont encadrées pour contribuer à donner un statut aux espaces, pour inciter à la protection des milieux et à leur bonne conservation.

Un filet barrage de pêcheur professionnel. © Philippe Boisseau



Pêche à l'épervier. © Dominique Drouet

Vus depuis la levée par un néophyte, tous les pêcheurs semblent appartenir à un même ensemble. Il n'en est rien. On distingue ainsi les professionnels, les amateurs aux engins et aux filets et les pêcheurs à la ligne. Les usages faits du fleuve par les uns ou les autres ne sont pas les mêmes, les finalités non plus.



À l'approche du Thourel, en Maine-et-Loire. © Laurent Massillon



ACCÉDER À L'EAU

Pour pouvoir pêcher, il faut accéder à l'eau. On distingue en France les cours d'eau domaniaux, qui appartiennent à l'État. (c'est le cas de la Loire sur la majorité de son cours) et les non domaniaux. Le lit et les berges des rivières ont en effet différents propriétaires. La loi de 1898 distinguait les voies navigables et flottables (pour des radeaux, des trains de bois ou des bateaux) et les voies ni navigables ni flottables.

Les premières étaient soumises à un régime de droit public, les autres relevant du droit privé. C'est sur cette base que l'on distingue aujourd'hui les cours d'eau domaniaux des cours d'eau non-domaniaux. Pour les cours d'eau domaniaux, les propriétaires riverains doivent respecter une servitude de marchepied, c'est-à-dire laisser un passage (de 3,25 m) à l'usage des piétons, des pêcheurs et du gestionnaire du cours d'eau.



© Patrick Duriez

Les pêcheurs professionnels

Pêcheurs d'aloses et de saumons sur la Loire au début du XX^e siècle, carte postale.
© Collection particulière



Assiette au pêcheur et filet de pêche (senne),
faïence, Nevers, 4^e quart du XVIII^e - 1^{er} quart du XIX^e siècle.
© Musée de la Loire, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Service des musées de France, 2013, D.F. 2018.2.1



Pêcheur d'aloses ou de lamproies
sur la Loire à Montsoreau.
© Jean Bourgeois

Ce métier a connu un fort recul démographique après la seconde guerre mondiale. On considère qu'ils sont environ 380 en France. Sur la Loire, on dénombre une centaine de pêcheurs et, parmi cet ensemble, onze professionnels et deux compagnons pratiquent le métier sur le linéaire de Loire inscrit au patrimoine mondial.

UN STATUT PARTICULIER

Les pêcheurs professionnels sont en quelque sorte des fermiers de l'État, avec le statut d'exploitant agricole, et adhèrent obligatoirement à une association agréée de pêcheurs professionnels du bassin où ils pratiquent, au Comité national de la pêche professionnelle en eau douce et tiennent un carnet de pêche. Le linéaire du fleuve est divisé en segments dénommés « lots ». Ces lots sont attribués comme un fermage par l'État avec des baux de 5 ans aux pêcheurs professionnels (renouvelable par tacite reconduction tant que l'entreprise est en activité) qui jouissent ainsi d'un droit de pêche (mais pas de propriété) sur une ou des portions du fleuve.

Mais alors que jusque dans les années 1950, quatre familles pouvaient trouver leur subsistance avec les ressources d'un seul lot, aujourd'hui il faut 4 lots pour subvenir aux besoins d'un seul foyer, en raison de la baisse de productivité en poissons du bassin. Les pêcheurs professionnels d'aujourd'hui diversifient donc souvent leur activité à partir de leur métier d'origine (écotourisme, transformation du produit de la pêche, pêches scientifiques...). Après la seconde guerre mondiale, des droits de pêche professionnels ont été progressivement supprimés du cahier des charges de l'État.

Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 1988, date à laquelle le mouvement s'est inversé, les droits de pêche ayant été rétablis sur presque tout le linéaire en 2012, ce qui a permis de nouvelles installations.

UN MATÉRIEL PARTICULIER

Compte tenu de leur statut, de l'héritage de l'histoire et en correspondance avec leur activité, les pêcheurs professionnels sont les seuls à utiliser certains équipements. Ce n'est d'ailleurs qu'en 2012 que les engins utilisables par les professionnels ont été harmonisés pour presque tous les départements du bassin. Parmi ceux-ci les pêcheurs ont l'exclusivité de l'usage du guideau (ou dideau), un filet en forme de chalut fixe, de la senne et du verveux. Un autre engin de pêche endémique est encore utilisé par les pêcheurs professionnels, et cet outil donne des images emblématiques du patrimoine du Val de Loire, c'est le filet-barrage, apparu vers 1850. Aujourd'hui, au vu des difficiles conditions de pêche, cet outil tend à devenir un objet-relique.

Pêche professionnelle à la senne. © Jean-François Souchard / ImagesdeLoire.fr



Filet barrage sur la Loire
à Amboise, au pied
du château royal.
© Claude Rives-Mérimages



Filet barrage sur la Loire. © Laurent Massillon



Toue de pêche. © Jean-François Souchard / ImagesdeLoire.fr

Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets



Nasse à anguilles, 1^{re} moitié du XX^e siècle, osier tressé.
© Musée de la Loire, Villa de Cosne-Cours-sur-Loire/Service des musées de France
2017/Gilles Puech, CC-BP 0/0.52

Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, dont le nombre est aussi en baisse, sont environ 4000 en France, dont près d'un millier sur la Loire. Cette pratique a un fort caractère patrimonial qui tient plus de la tradition et de la connaissance du fleuve que de la technologie ou de la mode.

ORGANISATION ET RÉGLEMENTATION

Les pêcheurs aux engins et aux filets, souvent appelés « amateurs aux engins » sans doute pour les différencier des professionnels, sont organisés en associations agréées adhérentes des fédérations de pêche à la ligne départementales auxquelles elles sont rattachées. Il existe aussi une association nationale qui regroupe les différentes associations de pêche amateur. Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, les pêcheurs aux engins et aux filets sont donc rattachés aux pêcheurs à la ligne, les distinguant ainsi des professionnels qui sont soumis à des obligations différentes, même si parfois ils partagent les mêmes techniques. Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, contrairement aux professionnels, ne sont pas autorisés à vendre le produit de leur pêche. En outre, chaque pêcheur amateur aux engins doit déclarer régulièrement ses captures avec une déclaration mensuelle, impérative pour l'anguille, à des fins statistiques nécessaires au suivi des populations de poissons. Enfin, les engins de chaque pêcheur sont repérés avec une plaque comportant les indications suivantes : rivière, numéros de lot et de licence.

DES OUTILS ET DES TECHNIQUES

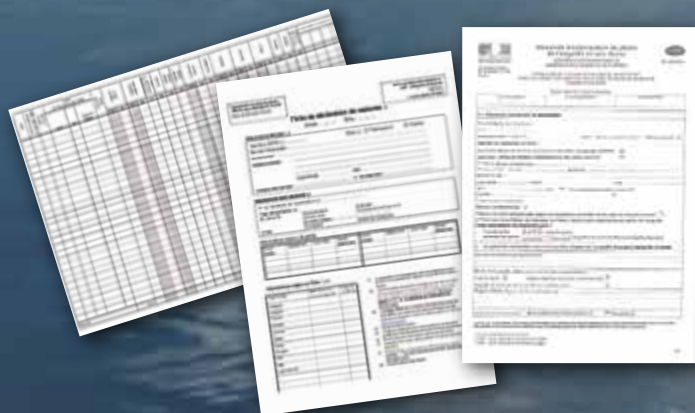
Cette pêche aux engins et aux filets est peu connue du grand public car elle est aujourd'hui très discrète, les pêcheurs intervenant principalement au petit matin ou le soir. Cette pratique de la pêche se caractérise par des techniques qui sont différentes de celles de la pêche à la ligne. Les autorisations pour les engins et filets peuvent, pour le néophyte, sembler d'une grande complexité, même si les dénominations sont empreintes d'une forme de poésie : nasses à poissons, bosselles à anguilles, lignes de fond, carrelet, épervier, filet araignée ou tramail. Les engins autorisés ne sont pas forcément les mêmes d'un département à l'autre. En effet, à partir du cadre général national, les pratiques autorisées peuvent être restreintes au niveau départemental. Souvent le pêcheur construit ou améliore lui-même son matériel, qui a connu d'ailleurs peu d'évolutions au fil de l'histoire.



Maillage de filet d'ancrau par des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.
© Philippe Audier



Pêcheur aux engins sur la Loire. © Jean Bourgeois



Pêcheur relevant un verveux tendu en Loire.
Un engin de bonnes dimensions, très pêchant.
© Philippe Audier

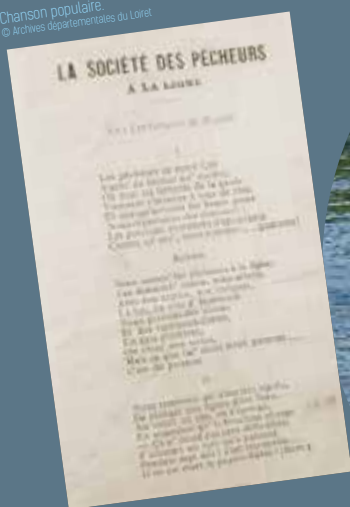


Pêcheur à Saint-Marthin-sur-Loire.
© Mission Val de Loire/François Vautier

Les pêcheurs à la ligne



Chanson populaire.
© Archives départementales du Loiret



© Michaël Renard/Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loiret



C'est l'image d'Epinal de la pêche en eau douce. De loin les plus nombreux avec plus d'un million et demi d'adeptes au niveau national, les pêcheurs à la ligne pratiquent une pêche de loisirs, appelée parfois sportive pour une minorité.

MYTHE ET RÉALITÉS

Le cliché de l'homme seul et équipé au bord de l'eau profitant d'un moment de détente ne représente pas toutes les pratiques ou encore la réalité contemporaine de la pêche à la ligne. Les générations se sont renouvelées, les habitudes et les techniques aussi. Les prises de la pêche à la ligne ne sont plus systématiquement un complément alimentaire. Les pratiques sportives ou le « no-kill » sont passés par là. Le « street fishing » a fait son apparition en milieu urbain.

Contrairement aux professionnels ou aux amateurs aux engins et aux filets, les pêcheurs à la ligne ne sont pas obligés de déclarer leurs captures, sauf pour l'anguille et le saumon. En revanche, le nombre et la taille des prises sont règlementés pour certaines espèces, comme le brochet ou les salmonidés. Les pêcheurs à la ligne peuvent exercer leur pratique sur les mêmes endroits que les amateurs ou les professionnels, les « bons coins » sont les mêmes pour tout le monde. Cela devrait inciter à une bonne gestion collective des milieux aquatiques et de la ressource halieutique.

UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE

Les associations agréées locales et les fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique perçoivent les sommes acquittées par leurs adhérents via les cartes de pêche pour jouir du droit de pêche, ainsi que des subventions. Ces structures peuvent ainsi développer une politique et des actions, qui peuvent varier un peu d'un département à l'autre, mais qui visent en général à la connaissance et la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur du patrimoine piscicole et le développement des pratiques. Certaines fédérations départementales, importantes par le nombre d'adhérents, peuvent compter jusqu'à 10 salariés et ainsi mener des actions diversifiées allant de la restauration de frayères à des événements particuliers pour certaines pratiques, en passant par des stages de sensibilisation pour le jeune public.

© Mission Val de Loire



© Laurent Madelon

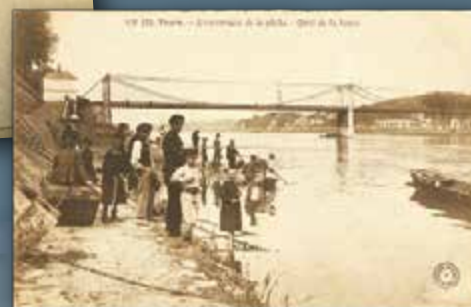


© Pierre Auzante

Les Rives de la Loire à Chouzé-sur-Loire, carte postale.
© Archives départementales d'Indre-et-Loire, 10F 674-0339



Ouverture de la pêche à Tours, quai de la Loire, carte postale.
© Archives Municipales de Tours



Hôtel du Saumon - Au rendez-vous des Pêcheurs et des Neurosthéniques, carte postale. © Archives départementales d'Indre-et-Loire, 10F 674-0339



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000

© Michaël Renard/Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loiret

Le matériel

Flotteurs pour la pêche au coup.
© Maison Va de Loire/Imada Gbaurat

Mouche de pêche.
© Laurent Madelon



Panier de pêche et cannes en bambou.
© Philippe Audier



Nasse à anguilles en osier tressé.
1^{re} moitié du XX^e siècle. © Musée de la Loire, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire/ Service des musées de France, 2017/Gilles Pusch, CC-BY 0/152



Rayon des produits de pêche dans un grand magasin spécialisé.
© Mission Val de Loire / Remi Delaplanche



© Laurent Massillon

Comme la plupart des activités en lien étroit avec le milieu naturel, la pêche nécessite un équipement, parfois fort conséquent. À chaque type de pêche, voire à chaque espèce, correspond un matériel et des appâts spécifiques. Avec l'évolution des connaissances, des pratiques et des matériaux, le matériel de pêche est aujourd'hui une composante incontournable.

ADAPTATION ET SOPHISTICATION

Les "outils" de base du pêcheur peuvent sembler élémentaires : une canne, un flotteur, du fil, des plombs, un hameçon. Au fil du temps, les pêcheurs tout autant que les concours et compétitions auxquels ils se sont livrés ont fait évoluer le B-a Ba de la pêche à la faveur de progrès techniques constants. Les fabricants vont rivaliser pour fournir aux adeptes de la pêche un matériel de plus en plus sophistiqué et adapté à des conditions de pêche variées. À la traditionnelle canne en bambou a succédé celle en fibre de verre et maintenant celle en carbone. Le poids a été divisé par cinq, la longueur augmentée par deux. Au nombre des révolutions on peut souligner celle apportée par le fil de nylon.

Le premier fil synthétique, décliné aujourd'hui selon sa résistance en bobines de différentes longueurs, a été inventé et breveté en 1935 par l'Américain Wallace Carothers, la commercialisation commence dans les années 1940. Monofilament, tressée, plombée, à moucher, différents types de lignes correspondent aujourd'hui à autant d'usages et de pratiques. Il en va de même pour les cannes, moulinets, leurres et hameçons. Diversité et modernité sont au rendez-vous pour répondre aux aspirations et aux attentes de chacun.

SPORT OU LOISIR ? SPORT DE LOISIR !

La pêche est un sport de loisirs pour certains de ses pratiquants. Au même titre qu'une activité d'extérieur comme le ski ou le golf. Une tenue adaptée est donc nécessaire, voire même un support mobilier particulier ou encore des équipements imperméables ou amphibies. La pêche rassemble de nombreuses techniques et nécessite patience et savoir-faire. L'équipement du pêcheur varie en fonction du lieu de pêche, du poisson ciblé et de la météo. Il y en a pour tous les goûts, de toutes les couleurs et pour toutes les bourses.

Matériel de pêche dans le catalogue « Manufacture », début XX^e siècle.
© Collection particulière



Léve-nasse du Véron (Indre-et-Loire), 1^{re} moitié du XX^e siècle.
© Ecomusée du Véron / Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire / François Laugnie, 99208

Foëne de Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire), 1^{re} moitié du XX^e siècle.
© Ecomusée du Véron / Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire / François Laugnie, 99202

Trident ou fourche de fer à branches pointues et barbelées dont on se sert pour harponner le poisson passant à proximité. On lance la foëne sur les poissons qui passent à fleur d'eau et on la ramène à l'aide d'une cordelette attachée à son manche. Ce redoutable engin est interdit depuis de nombreuses années.

Foëne. © Philippe Audier

Foëne de Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire), milieu du XX^e siècle.
© Ecomusée du Véron / Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire / François Laugnie, 2003.201

Étiquette de la manufacture d'articles de pêche Pezon et Michel, Amboise.
© Collection particulière



Emballage de dix hameçons, XX^e siècle.
© Collection particulière

Économie et métiers liés à la pêche

Carpe dans les mains du pêcheur.
© Nicolas Heraut

Séchage et fumage des anguilles.
© Philippe Bosneau



Barbeau. © Nicolas Heraut



Barbeau en préparation. © Nicolas Heraut



La pêche, dans toutes ses composantes, est génératrice d'activités économiques. Au-delà des fabricants et revendeurs de matériel, la pêche contribue aux métiers de la restauration et de l'alimentation et génère aussi un tourisme halieutique qui n'est pas à négliger.

SECTEUR ALIMENTAIRE ET TOURISME HALIEUTIQUE

Les pêcheurs professionnels en eau douce font partie du secteur agro-alimentaire général. Leur part dans le secteur, compte tenu de leur nombre, reste marginale mais elle est importante car elle est patrimoniale et contribue à l'excellence de la gastronomie du Val de Loire. C'est un complément de son attractivité touristique. Par ailleurs, le produit de la pêche en eau douce comme complément alimentaire, donc économique pour la population, tend à diminuer très fortement.

Le « tourisme pêche » de son côté s'est transformé. Il est plus diffus. Il n'est plus question des trains de plaisir de la Belle Époque qui voyait des familles entières partir pour la journée avec pique-nique et attirail de pêche. Il existe aujourd'hui une offre structurée, élargie, promue par les fédérations de pêche et les offices de tourisme. Des guides professionnels proposent des initiations et des sorties pêche ciblées, simples ou en itinérance. Des hébergements ont été créés, labellisés, certains donnent directement sur les cours d'eau et sont équipés pour que l'on puisse y disposer de son matériel.

Il fut un temps, dans les années 1930 par exemple, où la présence importante du saumon notamment motivait la venue de pêcheurs de toutes nationalités, entraînant amis et familles. Ce phénomène concernait majoritairement l'amont du bassin. Ce tourisme halieutique perdure donc aujourd'hui, sous d'autres formes.



Marché aux poissons. © Laurent Massillon



Boutique des produits de la pêche en Loire à Bréhémont.
© Romain Gadais

CHIFFRES CLEFS

Une étude réalisée pour la FNPF (Fédération nationale de la pêche en France) par le BIPE en 2015 montre que la pêche de loisirs en France (amateurs et à la ligne, hors professionnels), totalise 1 560 000 cotisants (1,3 million pour les chasseurs, 2,1 millions pour la fédération de football), dont 93 % d'hommes... Leur activité génère annuellement un chiffre d'affaires global de l'ordre de 2 milliards d'euros, en cumulant tous les postes : adhésions, matériel, consommables, nautisme, transports, etc.



© Mission Val de Loire/Imola Gebauer



Fabrique de cannes à pêche à Amboise dans L'Indre-et-Loire. Coll. Richesses de France, n° 65, éditions Delmas, 1965, p. 96. © Collection particulière



Produits de la pêche en Loire.
© Mission Val de Loire/Imola Gebauer



© Romain Gadais

Créations culinaires à base de poissons de la Loire.
© Romain Gadais

Des milieux aquatiques gérés et étudiés



Travail de laboratoire sur un silure.
© Catherine Buisson



Pose d'un transistor miniature sur une anguille argentée pour suivre
sa migration de la Loire vers la mer des Sargasses.
© Catherine Buisson

Les cours d'eau et les milieux aquatiques qui y sont associés sont gérés et étudiés. L'eau, indispensable à toute forme de vie n'est pas inépuisable et il importe de veiller à pouvoir en disposer en quantité comme en qualité.



© Laurent Macillon

VEILLER À LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE ET COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS DU MILIEU

La qualité de l'eau est essentielle pour la grande majorité des usages, et pour les milieux naturels au premier chef. Les phénomènes de mutations agricoles et de concentrations urbaines depuis le siècle dernier ont profondément changé la donne. Usages, pratiques, rejets sont mesurés et parfois étudiés. Cette gestion et les études des écosystèmes ont aussi pour fonction de mieux comprendre leurs évolutions.

Avec l'extraction de granulats par exemple, on a retiré en 50 ans l'équivalent de 500 ans d'apports de sédiments. L'abaissement général de la ligne d'eau qui s'en est suivi a déconnecté de nombreuses boires et frayères, avec des conséquences importantes sur les capacités de reproduction de certaines espèces de poissons, dont le brochet. L'objectif d'amélioration des connaissances sur la biologie des poissons, les habitats et les déplacements demeure. Un suivi des peuplements et de certaines populations est effectué qui peut aboutir à des mesures de gestion et/ou de protection. Organismes de recherches, agences et services de l'état, collectivités, représentants professionnels et d'associations sont associés à cette gestion et ces études. Les pêcheurs y contribuent avec leurs instances représentatives.

GÉRER DES USAGES MULTIPLES

C'est en 1964 pour la France que naît par voie législative la première structuration moderne de gestion des milieux aquatiques avec le découpage du territoire en six grands bassins hydrographiques (dont Loire-Bretagne) et la création des comités de bassin, véritables petits parlements locaux de l'eau. En leur sein, toutes les catégories d'usagers (collectivités, industrie, agriculture, associations...) sont représentées et c'est le cas des pêcheurs. Découle de cette organisation un plan, ou « schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux », que l'on renouvelle tous les 6 ans et qui décrit la stratégie adoptée pour la reconquête d'un bon état des eaux. L'eau est une ressource pour de multiples usages : agriculture, production d'énergie, consommation domestique pour l'essentiel. C'est aussi une ressource évidente pour la pêche, mais qui se situe alors dans un système complexe associant de très nombreux acteurs et un ensemble d'infrastructures très impressionnant. Par exemple, pour desservir la population en eau potable et transporter les eaux usées, le bassin Loire-Bretagne représente 34 % du linéaire métropolitain avec environ 340 000 km de réseaux d'eau potable et 82 000 km pour les eaux usées.



Écaille d'aloise, permettant
de déterminer son âge.
© Catherine Buisson

Gardons.
© Laurent Macillon



© Pierre Aucante

Les poissons du paradis perdu



Bar et dancing sur l'île d'Or à Amboise, carte postale.
© Archives départementales d'Indre-et-Loire, 10F003-0293



Amour pêcheur peint sur le plafond de la salle des mariages de l'hôtel de ville de Tours par Fernand Cormon, 1901-1902.
© Région Centre-Val de Loire, inventaire général/Robert Mainoury, Claire Grad



Au pêcheur français, affiche, 1926.
© Musée de la Mer de Loire, Orléans/Loire-sur-Loire, 2006.11



La pêche au début du XX^e siècle est l'un des loisirs auxquels s'adonnent de nombreux Français. Cette pratique est encouragée par des magazines spécialisés et de nombreux articles de presse.
© Collection Philippe Aucier

« Ça n'est plus comme avant », nombreux sont les acteurs de la pêche qui partagent ce constat. Les évolutions sont fortes et rapides depuis les années 1980. Il s'agit pour certains de faire le deuil d'un paradis perdu.

C'ÉTAIT MIEUX AVANT ?

Les anciens ont connu l'abondance de certaines espèces très prisées. Ils pouvaient suivre l'adage « on prend, on mange ». La perche, c'était la « perdrix de la rivière ». Les « parties de pêche » ont changé même si, à poils ou à plumes, des concurrents sérieux étaient là. Les concours, avec fanfares et festivités diverses, célébraient une rivière « garde-manger ». On peut même considérer que par le passé, les espèces migratrices, en grande abondance, fonctionnaient comme un apport de biomasse de l'océan vers l'intérieur des terres. La population d'anguilles s'est réduite de 80 % en quelques décennies, on estimait dans les années 1890 que 100 000 saumons entraient dans l'estuaire de la Loire, on en a dénombré 389 en 2018 en amont du bassin sur l'Allier...

UNE PERTE DE PRODUCTIVITÉ DES MILIEUX

Le milieu a changé. Et changera encore. Depuis les années 1980, les évolutions sont à la fois rapides et violentes, sous pression de l'accroissement des flux de matières d'origine humaine (nitrates, phosphates, micropolluants...) et du réchauffement climatique. Et c'est cela qui rend les nécessaires adaptations difficiles. La survenue du seuil thermique de 18°C qui déclenche la ponte de l'aloise par exemple a avancé de 17 jours en 15 ans. Les éphémères ont fortement régressé. Les milieux aquatiques n'échappent pas aux atteintes faites aux autres milieux, avec les pollutions passées... et à venir. Le nombre et la conception des barrages, l'enfoncement du lit, le grand nombre de nouveaux prédateurs (cormorans, silures, aspes...) sont autant de facteurs de modification de l'équilibre du peuplement. On sait qu'en fonction de paramètres environnementaux comme le débit, la température et la présence de nourriture, la productivité naturelle de certaines espèces peut varier de 1 à 10.

Le lit du fleuve et ses milieux sont en évolution, se rééquilibrant sans cesse au gré des mutations, présentant le visage d'une biodiversité modifiée et qui globalement s'appauvrit. Les espèces patrimoniales exigeantes adaptées à des conditions de vie précises sont progressivement remplacées par des espèces « peu regardantes » sur la qualité de l'eau et des habitats.



Carpe géante pêchée à Noizay, carte postale.
© Collection particulière

Brochet pris à la ligne à Saint-Dyé-sur-Loire, début du XX^e siècle, carte postale.
© Collection particulière



Perche pêchée aux leurres. © Laurent Madelon



Photographie d'un plat représentant des poissons par le céramiste tourangeau Edouard Avisseau, 1861.
© Archives départementales d'Indre-et-Loire, coll. Sellier/Chandessis, 13F0149

Esturgeon (Acipenser sturio) aux dimensions importantes pris dans les filets du pêcheur professionnel de Saint-Firmin-sur-Loire. Une vue qui marque la toute dernière prise d'un esturgeon en Loire et montre que ce grand migrateur, aujourd'hui disparu, ne se limitait pas aux seules eaux de l'estuaire mais qu'il était encore bien présent en Loire moyenne au début du XX^e siècle, carte postale.
© Collection Philippe Aucier



Brière (Loire) - Esturgeon, pris à Saint-Firmin-sur-Loire, le 26 mai 1904. Longueur 270, poids 18

Un brochet de 18 livres pêché à Blois, début du XX^e siècle, carte postale.
© Collection particulière



Gardon. © Laurent Madelon

Les évolutions du milieu

Barques sur la Loire. © Eric Loeux



Aspe pêché aux leurres. © Laurent Madelon

La faune des cours d'eau en général et celle de la Loire en particulier peut connaître de fortes variations dans sa composition. Elle donne lieu à des études. Les changements touchent aussi bien les espèces autochtones avec une modification de leurs conditions d'existence que l'équilibre général des peuplements avec l'arrivée de nouvelles espèces.

UNE INTENSE ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

La connaissance des espèces présentes, leur dénombrement et leur répartition dépend des études menées. L'approche scientifique est indispensable pour connaître l'abondance relative des espèces et pour comprendre les variations observées et le cas échéant proposer des solutions pour y remédier. Si certaines études peuvent sembler contradictoires, c'est qu'alors les paramètres et/ou les indicateurs ne sont pas les mêmes d'une démarche à l'autre. En revanche on peut affirmer que la masse de données ne nuit pas à la pertinence des résultats.

L'aloise par exemple fait l'objet de programmes de recherches scientifiques en Loire depuis 1984, un fait unique en Europe. Et du côté de l'anguille argentée, 32 ans de données sérielles sont à la disposition des chercheurs sur l'abondance des départs vers la mer des Sargasses, faisant de la Loire un observatoire pour toute l'Europe sur ce stade biologique encore mystérieux.

D'UNE RIVIÈRE À L'AUTRE...

Les espèces nouvelles qui apparaissent, qualifiées alors d'exotiques, suivent le plus souvent, quand elles ne sont pas introduites rapidement par accident ou de façon délibérée, un véritable parcours de migration. Il en va ainsi pour l'Aspe, un nouvel arrivant. Absent jusqu'alors en Europe occidentale à l'exception du Rhin où il est repéré en 1976 et capturé en 1988, il était présent en 2008 dans la Nièvre puis a été localisé en Loire en 2010. Ce sont les échanges inter-bassins via les canaux qui seraient à l'origine de l'arrivée de ce nouveau cyprinidé carnassier, qui s'avère être une espèce de premier choix pour la pêche sportive mais d'un intérêt gastronomique médiocre.

Une grande alose et une alose feinte, les deux espèces présentes en Loire.
© Philippe Boesneux



Banc de gardons au-dessus d'un herbier.
© Laurent Madelon



Sandre. © Laurent Madelon



Carpe commune venant d'être prise dans un filet dérivant.
© Philippe Auctere

UNE EMPREINTE HUMAINE INDÉNIABLE

Très souvent, l'action de l'homme favorise l'arrivée et la diffusion de certaines espèces. Depuis la carpe il y a presque mille ans, les exemples se sont multipliés ! Pisciculture (poisson-chat, silure, esturgeon sibérien), alevinages, contrôle des excès de végétation (carpes amour), introductions délibérées (sandre en 1961)... Mais entre les espèces introduites qui seront finalement protégées et celles qui seront considérées comme « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » (statut équivalent aux « nuisibles » pour la faune terrestre), c'est parfois le bon plaisir de certains qui prévaut et non l'impact sur le bon état du peuplement de poissons et en fin de compte sur la qualité écologique des eaux.

Sandre pêché aux leurres. © Laurent Madelon

Les évolutions du milieu



Jeune saumon, estampe d'Alexander Francis Lyndon, entre 1850 et 1917.
© Musée de la Loire, Ville de Châteauneuf-sur-Loire / Service des musées de France, 2021, CC-BY 4.0



Pseudorasbora parva ou goujon asiatique, un petit poisson (7 à 9 cm) à croissance rapide, invasif originaire d'Asie, capable de faire plusieurs pontes entre le mois de mai et celui d'août.
© Agence française pour la Biodiversité



Goujon. © Laurent Madelon



Pêcheur amateur aux engins et aux filets relevant une nasse à anguilles, ou anguillière. Un engin que l'on pose sur le fond du cours d'eau.
© Philippe Audier

L'ANGUILLE EUROPÉENNE, UN CAS D'ÉCOLE

C'est un poisson migrateur qui se reproduit en mer et grossit en eau douce. Les anguilles naissent en mer des Sargasses au large de la Floride. Les larves sont portées sur plusieurs milliers de kilomètres durant 7 à 9 mois par le Gulf Stream vers les côtes européennes.

Métamorphosées en civelles puis en anguillettes, elles colonisent les eaux douces. Après une croissance en rivière de 3 à 18 ans, l'anguille jaune se métamorphose en anguille argentée prête à son tour à rejoindre la mer des Sargasses pour s'y reproduire.

L'anguille a été en forte régression des années 1980 à 2010, sur le bassin de la Loire, en France comme sur l'ensemble de son aire de répartition. Comme pour le saumon, c'est un ensemble de facteurs qui est à l'origine de cette diminution de la population : surpêche, obstacles à la migration, pollution, réduction des habitats, parasitisme....

Un plan de gestion a été mis en place à l'échelle européenne et depuis 2011, les arrivées de civelles en estuaire repartent à la hausse.



Un aspe, une carpe et un barbeau fraîchement pêchés.
© Jean-François Souchard / imagesdeLoire.fr

La Loire accueille une richesse exceptionnelle d'espèces migratrices amphihalines avec sept espèces classées « en danger ou vulnérables », (selon les critères de l'Union internationale de conservation de la nature) : le mullet, le flet, la truite de mer, les deux espèces d'aloses (grande alose et alose feinte) et de lamproies (fluviale et maritime) ainsi que le saumon atlantique et l'anguille européenne.

UNE ESPÈCE EMBLÉMATIQUE : LE SAUMON ATLANTIQUE

On pourrait dire de lui que c'est plus qu'un poisson, c'est un symbole. En effet, la souche sauvage du saumon de l'axe Loire-Allier, génétiquement conservée, est le dernier exemple en Europe occidentale de population capable de migration naturelle sur une aussi longue distance à l'intérieur des terres (près de 1 000 km en eau douce) et dans l'océan (jusqu'à 10 000 km). Cette espèce est un enjeu écologique et de biodiversité de niveau national et européen. Il était autrefois abondant, on estime que 100 000 saumons remontaient le fleuve à la fin du XIX^e siècle. Le saumon disposait d'environ 2 200 hectares de frayères en 1840, il en restait une quarantaine accessible au moment de l'interdiction de sa capture en 1994.

De nombreuses causes expliquent sa quasi disparition : la surpêche en mer, l'épizootie, la difficulté à rejoindre les frayères à cause des barrages, l'entraînement des juvéniles dans les turbines des micro-centrales au moment où ils regagnent la mer, la prédation par le silure, les hérons, les cormorans...

Pour contribuer au renforcement des effectifs afin d'éviter sa disparition, une salmoniculture située à Chanteuges, en Haute-Loire, produit des juvéniles à partir de la souche du bassin Loire-Allier. Cependant les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances qui étaient de voir revenir 3 000 saumons.

Le cas du silure



Mesure de silure dans la « marée verte ».
© Claude Riess-Merimages



Un banc de 82 silures photographié en Loire Tourangelle, juillet 2016.
© Catherine Boireau

« *Silurus glanis* » habite désormais en Loire.
L'apparition de ce géant d'eau douce dans
le fleuve date du début des années 1980.
Il est désormais très présent et, entre attrait,
rejet ou fascination, il fait l'objet de
nombreuses réactions.



Silure géant capturé dans la Loire sur la couverture
de la Nouvelle République du 23 août 2018.



Panneau d'information concernant les hameçons
d'un grand magasin.



Silure mort sur les berges de la Loire. © Eric Leveau

LE MIGRANT ET LES MIGRATEURS

Le silure présente un caractère très
opportuniste. Il peut rester en aval et
à l'intérieur des passes à poissons des barrages
pour attendre ses proies qui n'ont d'autre choix
que d'y passer. C'est un facteur supplémentaire
de mortalité sur des espèces migratrices protégées
par ailleurs, parce qu'elles sont emblématiques
de la biodiversité, et pour lesquelles de très gros
efforts, humains et financiers, sont consentis.

Il y en a beaucoup ?

Une étude scientifique réalisée
en 2016/17 sur un segment de 20 kilomètres
entre Veuves et Montlouis-sur-Loire
a montré que la densité de silures
peut être estimée entre 15 et 22 individus
(de plus de 0,40 m et pouvant
atteindre 2,8 m) au kilomètre.

UNE ESPÈCE « HORS NORMES »

Le silure glane est un poisson originaire d'Europe de l'Est et d'Asie de l'Ouest
maintenant présent dans presque tous les pays européens. Du fait de nombreuses
introductions et de la diffusion naturelle, le silure est désormais installé
sur la quasi-totalité du territoire français. Il peut mesurer plus de 2,5 m, parfois
davantage, pour une centaine de kilos. C'est un super prédateur qui n'a d'autre
prédateur que l'homme. Et de fait sa présence divise le petit monde de la pêche
Ça se mange ? Oui, bien sûr ! C'est un poisson à chair blanche, sans arrêtes, sans
odeur et au goût neutre, d'un intérêt relatif comparativement à d'autres espèces.

LE PHÉNOMÈNE DU TROPHÉE

Le silure n'est pas entré dans les habitudes de tous les pêcheurs. Quelques
professionnels le pêchent dans le cadre normal de leur activité, ce poisson
n'intéressant pas tous les pêcheurs à la ligne. Mais il en va tout autrement
chez certains. Cet animal, avec ses proportions, incite à la chasse au trophée,
comme la carpe, ou l'aspe (lui aussi originaire d'Europe de l'Est). Le silure est
en effet une proie de choix pour la pêche sportive, à tel point que des rayons
dédiés lui sont consacrés dans les magasins spécialisés.

Le record de France (semble-t-il), pêché dans le Tarn en septembre 2017
est de 2,74 m pour plus de 120 kg. Et un spécimen de 2,70 m a été pêché
dans la Loire (à Avoine) en août 2018.



© Catherine Boireau



© Claude Riess-Merimages

Les actions

Aménagement permettant la continuité écologique et la migration des poissons vers leurs lieux de fraye sur le Cher à Civray. © Philippe Aucienc



Face aux évolutions des milieux et aux perturbations des écosystèmes, des actions sont menées pour tâcher d'y remédier. Ces actions peuvent aussi bien toucher l'environnement lui-même, les milieux aquatiques ou encore certains publics.



Travaux relatifs à la suppression du barrage mobile de Blois en 2009 afin que les poissons migrateurs, à l'image du saumon ou de l'aloise, puissent circuler sans entrave tout au long de l'année. Composé d'un radier en béton et muni de vannes celui-ci, destiné à créer sur la Loire un plan d'eau pour les loisirs, était relevé à la belle saison. Bien que doté d'une passe à poissons celle-ci était peu efficace, d'où son arasement. © Philippe Aucienc

RESTAURER LES MILIEUX, EFFACER LES OBSTACLES

Pour agir sur les milieux dans l'objectif d'améliorer leur qualité, plusieurs types d'opérations peuvent être menées simultanément. Ce peut être, s'agissant de la Loire, la restauration de boires et de frayères en veillant à leur remise en eau. Les ouvrages à l'abandon ou n'ayant plus de vocation peuvent être supprimés ou faire l'objet d'un chenal de contournement ou d'installations de passes à poissons.

Des travaux portent aussi sur l'entretien des rives, ou encore la mise en place ou la modernisation de réseaux d'assainissement et de stations de traitement des eaux usées. La gestion de l'eau, la restauration et la protection des milieux aquatiques sont des sujets complexes car il n'y a pas de cloisonnement entre les rivières, les nappes souterraines et les zones humides, ou encore avec les milieux marins. Cette gestion et ces actions de protection au service des milieux font intervenir de nombreux acteurs.

PRENDRE EN COMPTE LES ESPÈCES, SENSIBILISER LES PUBLICS

Les actions conduites doivent tenir compte de plusieurs facteurs : naturels (délai de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques. Certaines actions visent par exemple à réduire l'impact des espèces invasives (plantes, oiseaux, poissons, crustacés...), d'autres à protéger les espèces autochtones. On peut ainsi modifier les dates d'ouverture de la pêche pour certains poissons comme par exemple pour le brochet et le sandre, voire l'interdire. Suivant leur degré de conservation, les populations de poissons peuvent aussi faire l'objet de plans de restauration ou tout au moins de mesures de surveillance. Des actions réussissent, d'autres doivent faire face à des difficultés récurrentes.

Les recherches conduites par la communauté scientifique sont précieuses pour orienter les actions. Et une nouvelle vague d'études est à mener avec le changement climatique pour mieux mesurer ses impacts. Mais au-delà de cette activité spécialisée, c'est aussi le grand public qu'il faut sensibiliser.

Article dans La Nouvelle République du 14 novembre 2018, p. 7.



Bras de Loire envahi par la Jussie (*Ludwigia peploides*), une plante aquatique originaire d'Amérique du sud qui forme des herbiers aquatiques très denses et parfois presque impénétrables, immergés ou émergés. © Philippe Aucienc

Échelle de crue à Saint-Benoit-sur-Loire.
© Mission Val de Loire / Francis Vautier



Repère de crue à Saint-Benoit-sur-Loire.
© Mission Val de Loire / Francis Vautier



Poissons pêchés à la senne à Amboise.
© Jean-François Souchard / ImagesdeLoire.fr

DÉMARCHES COLLECTIVES, PRATIQUES INDIVIDUELLES

Sur le plan collectif, le changement climatique a déjà des incidences non négligeables. Un plan d'adaptation au changement climatique a par exemple été adopté pour le bassin Loire-Bretagne en avril 2018 par le Comité de Bassin. Il est présenté comme une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser dès maintenant en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation, à l'échelle du bassin, comme à l'échelle locale, dans une logique de développement durable. Par ailleurs, il est probable que l'accroissement des connaissances puisse aboutir à des évolutions réglementaires. Des évolutions des techniques peuvent aussi intervenir, tout comme des actions de formation renforcées pour que chacun puisse mieux comprendre les enjeux.

Aujourd'hui, les démarches collectives et les engagements citoyens peuvent converger pour favoriser et préparer les adaptations aux changements. Le danger est grand de voir disparaître à terme l'aspect traditionnel et patrimonial de la pêche. Il importe donc de soutenir les pratiques qui mêlent héritage, gestes et savoir-faire, et qui ont leur place dans le paysage culturel du Val de Loire.

Barques à Montsoreau. © Mission Val de Loire/Francis Vautier



La Loire à l'étiage à Cunault en juin 2005. © Eric Leveau



Crue à Saint-Mathurin-sur-Loire en novembre 2013. © Mission Val de Loire/Francis Vautier



Toue à sec à Meung-sur-Loire. © Mission Val de Loire

La Loire à l'étiage en octobre 2010. © Laurent Massillon